

CONTRAT MARAICHER

CONTRAT D'ENGAGEMENT SUR 12 MOIS

Du 28 novembre 2018 au 13 Novembre 2019

Le Consommateur :

Adhérent de l'association « Amap Pêche de Vigne Léognan »

Nom :

Prénom :

Le producteur :

Christophe Guénon s'engage à vous proposer des légumes frais du 28 novembre 2018 au 13 novembre 2019, sous la forme de paniers comprenant des espèces variées. La liste sera affichée sur le tableau de distribution ainsi que sa valeur globale, à chaque distribution. **Le producteur s'engage à livrer les légumes sur le lieu de distribution.**

Nous vous demandons donc de vous engager sur les domaines suivants :

Venir chercher les paniers tous les quinze jours, au Chalet du lac Bleu, le mercredi soir entre 18h30 et 19h30. Venir à la distribution est une contrainte réelle : que ce soit en cours d'année, mais encore plus pendant les vacances... Organisez-vous !

IMPLICATION DANS 3 DISTRIBUTIONS PENDANT L'ANNÉE

Nous avons besoin de votre aide pour assurer, avec le producteur, la mise en place d'au moins 3 distributions, (être présent au moins 15 minutes avant l'horaire pour préparer, et aider au déroulement, et au rangement en fin de séance).

Vous êtes propriétaire des légumes achetés à l'avance :

Si vous ne venez pas vous-mêmes les chercher, ils seront remis à la personne que vous avez choisie et qui se présentera sur les lieux. En l'absence de quelqu'un à qui remettre vos légumes, et pour éviter qu'ils ne se perdent, ils seront distribués de façon solidaire aux autres adhérents chargés ce jour là de la distribution. **En aucun cas, les paniers non retirés ne seront remboursés.**

VOUS ACHETEZ LES RECOLTES À L'AVANCE POUR UN AN : du 28 décembre 2018 au 13 novembre 2019

Le panier hiver-printemps du 28 novembre 2018 au 15 mai 2019 **est à 10€ (13 livraisons = 130 euros)**

Le panier été-automne du 29 mai 2019 au 13 novembre 2019 **est à 14€ (13 livraisons= 182 euros)**

Pour faciliter le paiement pour *les amapiens* (chéquier) et permettre à Christophe Guénon de répondre aux demandes de sa banque, nous vous demandons de bien vouloir faire :

Six chèques de 44 euros et un chèque de 48 euros (pour un total de 312 euros) à libeller à l'ordre de Christophe Guénon.

DATES DE LIVRAISON :

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|----------|-------|-------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|
| Panier hiver | 28/11/18 | 12/12 | 26/12 | 09/01/19 | 23/01 | 06/02 | 20/02 | 06/03 | 20/03 | 03/04 | 17/04 | 01/05 | 15/0 |
| Panier été | 29/05 | 12/06 | 26/06 | 10/07 | 24/07 | 7/08 | 21/08 | 4/09 | 18/09 | 2/10 | 16/10 | 30/10 | 13/1 |

Ces règlements seront encaissés environ tous les mois et demi en début de mois. Les chèques en attente d'encaissement seront en dépôt auprès du coordinateur Maraichage, Sylvie Michel. Ils seront remis au producteur au fur et à mesure suivant les dates d'encaissement prévues.

ETRE SOLIDAIRE

La solidarité dans l'association joue dans divers domaines :

- ✓ dans l'acceptation des aléas de la production, les intempéries, les attaques d'insectes donc une baisse de rendements,
- ✓ dans le soutien aux activités sur le terrain de culture,
- ✓ dans la distribution.

Être solidaire dans les aléas de la production, c'est aussi accepter lors de quelques distributions d'avoir moins de légumes que d'habitude.

Fait à Léoignan, le :

Nom et prénom : (acheteur)

Christophe Guénon : (producteur)

Signature

Signature